

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

94500 Champigny-sur-
Marne

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

6 Risques naturels identifiés :



INONDATION

EI sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

EI sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

EI sur ma commune :

FAIBLE



MOUVEMENTS DE TERRAIN

EI sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

EI sur ma commune :

IMPORTANT



RADON

EI sur ma commune :

FAIBLE

3 Risques technologiques identifiés :



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
CLASSÉES (ICPE)

EI sur ma commune :

CONCERNÉ



CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES

EI sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

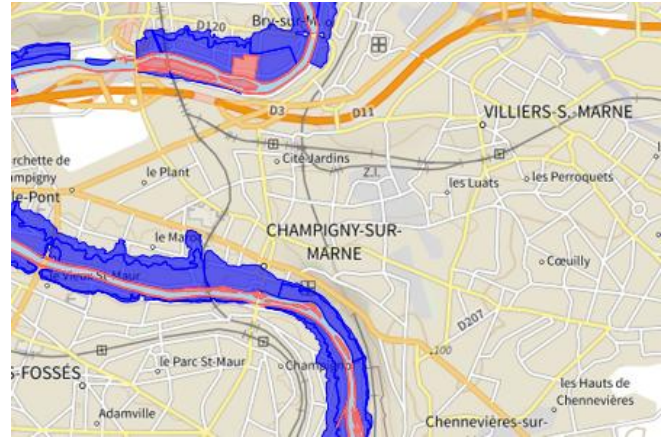
EI sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Champigny-sur-marne

 Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



PPRN : PPRi Marne et Seine

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRi Marne et Seine a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 04/04/2003

Date d'approbation : 12/11/2007

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :

- 02 : Prescriptions

- 03 : Interdiction

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



PPRN : PPRi Ruissellement urbain

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRi Ruissellement urbain a été prescrit sur votre commune.

Date de prescription : 09/07/2001

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par ruissellement et coulée de boue

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

Risque d'inondation sur Champigny-sur-marne



TRI : TRI Métropole Francilienne

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 93DRIEE_IF20140001



AZI : Marne

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.



PAPI : PAPI Seine et Marne Francilienne

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 95DRIEE_IF20190001.

Il couvre les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.



DDRM : DDRM94

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

11 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2119792A	Inondations et/ou Coulées de Boue	19/06/2021	02/07/2021
INTE1804348A	Inondations et/ou Coulées de Boue	15/01/2018	15/02/2018
INTE1615488A	Inondations et/ou Coulées de Boue	28/05/2016	09/06/2016
INTE1401747A	Inondations et/ou Coulées de Boue	19/06/2013	24/01/2014
INTE0600618A	Inondations et/ou Coulées de Boue	13/05/2006	08/08/2006
INTE0300301A	Inondations et/ou Coulées de Boue	07/07/2000	27/06/2003
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
INTE9500497A	Inondations et/ou Coulées de Boue	02/07/1995	15/10/1995
EOA8800084A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/07/1988	03/11/1988
INTE8700362A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/08/1987	11/11/1987
NOR19860825	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/06/1986	06/09/1986

Risque de remontées de nappe sur Champigny-sur-marne

Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE



PAPI : PAPI Seine et Marne Francilienne

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 95DRIIE_IF20190001.

Il couvre les aléas et sous aléas :

Inondation

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

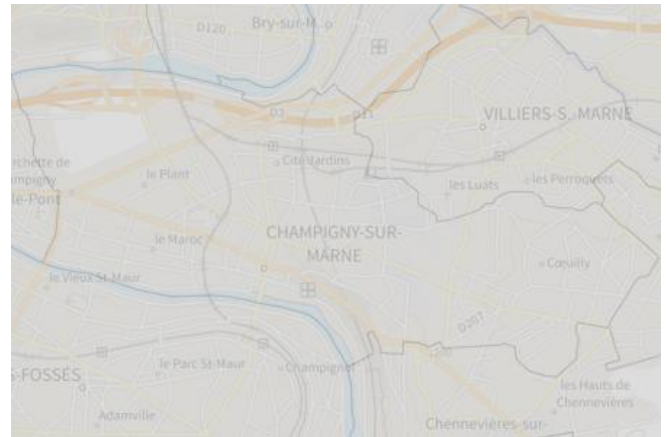
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

Risque de séisme sur Champigny-sur-marne

Risque sur la commune FAIBLE

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de 1/5.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Champigny-sur-marne

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

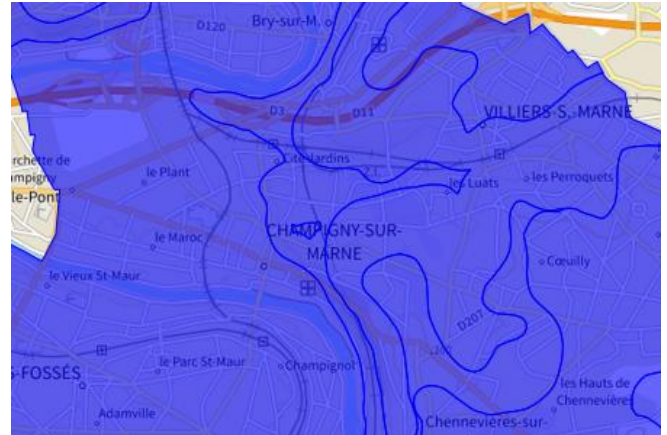
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Pour les départements 78, 91, 95 ainsi que Paris-Petite couronne les données cavités ne sont pas présentées sur le portail Géorisques. Nous vous invitons, si vous souhaitez plus d'information pour ces zones géographiques, à consulter les sites suivants :

- Paris petite couronne : <https://www.paris.fr/pages/tout-savoir-sur-les-sous-sols-2317/>
- Départements 78,91,95 : www.igc-versailles.fr/



Informations détaillées :



PPRN : PPRMT Argiles

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPRMT Argiles a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 09/07/2001

Date d'approbation : 21/11/2018

Le PPR couvre les aléas suivant :

[Mouvement de terrain](#)
[Tassements différentiels](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :

- 02 : Prescriptions

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



PPRN : PPRMT 94 "Anciennes Carrières"

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPRMT 94 "Anciennes Carrières" a été prescrit sur votre commune.

Date de prescription : 01/08/2001

Le PPR couvre les aléas suivant :

[Mouvement de terrain](#)
[Affaissements et effondrements d'origine anthropique \(anciennes carrières souterraines, hors mines\)](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

Risque de mouvements de terrain sur Champigny-sur-marne



DDRM : DDRM94

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Mouvement de terrain](#)

1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

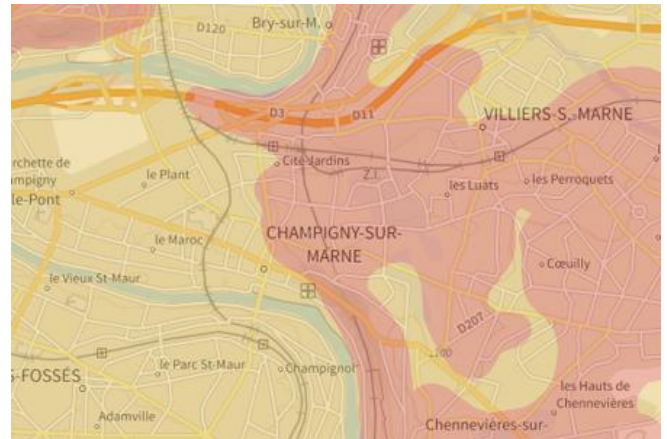
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

Risque de retrait gonflement des argiles sur Champigny-sur-marne

Risque sur la commune **IMPORTANT**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
 Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

8 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

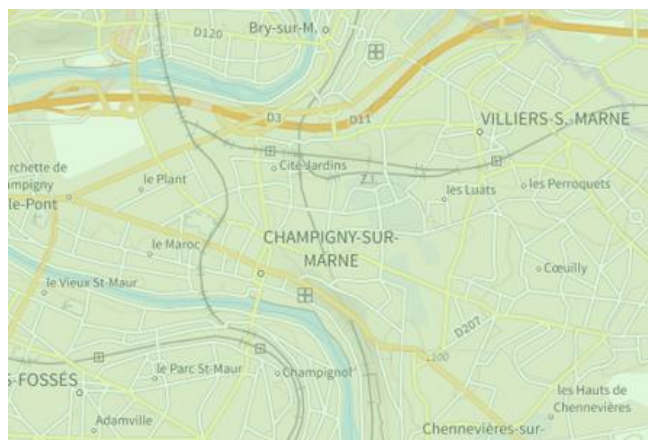
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2118485A	Sécheresse	01/07/2020	09/07/2021
INTE1920338A	Sécheresse	01/10/2018	09/08/2019
INTE1913671A	Sécheresse	01/01/2009	22/06/2018
INTE0400656A	Sécheresse	01/07/2003	26/08/2004
INTE9800515A	Sécheresse	01/01/1997	13/01/1999
INTE9700188A	Sécheresse	01/01/1993	25/05/1997
INTE9300372A	Sécheresse	01/01/1991	03/09/1993
INTE9100268A	Sécheresse	01/06/1989	19/07/1991

Risque radon sur Champigny-sur-marne

 Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Champigny-sur-marne

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.

Les types de risques installations industrielles classées (ICPE) sur

- 1 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune



Informations détaillées :

1 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
LASCO SAS	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Champigny-sur-marne

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



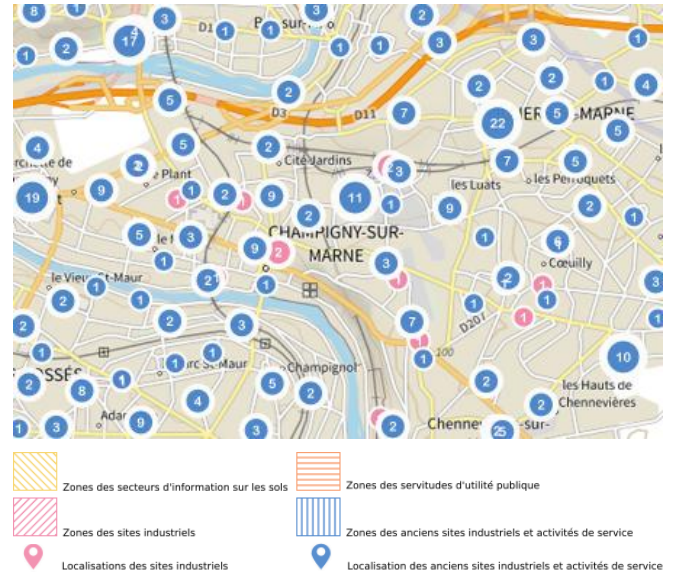
Risque de pollution des sols sur Champigny-sur-marne

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Les types de Pollution des sols sur ma commune

- 6 secteur(s) d'information(s) sur les sols sur la commune
L'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des secteurs d'information sur les sols qui comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage (réalisation de travaux sur la parcelle avec mouvements de terre), la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.
- 13 site(s) pollué(s) ou potentiellement pollué(s) sur la commune.
Le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- 104 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.
La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient au moins un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 1.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 2.

Annexe 1 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

13 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000869501	Site SART	Clôturée
SSP000868401	Dépôt de déchets	Clôturée
SSP000394101	BELTRAMI JOSEPH	Clôturée
SSP040031101	GIBERT FRERES Cessation	En cours
SSP040021301	ERDF acte de malveillance	En cours
SSP040025001	AUTO MANSO Cessation d'activité	En cours
SSP000010701	Dépollution du site	En cours
SSP040028301	TOTAL AZUR	Clôturée
SSP000014701	SDF NOEL	Clôturée
SSP000017501	SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS MARANNE	Clôturée
SSP000432501	CALDEO	Clôturée
SSP000394001	SART	Clôturée
SSP000433201	ESSO EXPRESS	En cours

Annexe 2 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

104 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3897939	Imprimerie	En arrêt	
SSP3897936	Garage	En arrêt	
SSP3897922	Atelier de fabrication d'accoustillage	En arrêt	
SSP3897752	Droguerie	En arrêt	
SSP3897732	Fabrique de peintures et vernis	En arrêt	
SSP3897677	Fabrique d'amidon	Indéterminé	
SSP3897641	Atelier de traitement de surface	En arrêt	
SSP3897624	Atelier de travail des métaux	En arrêt	
SSP3897622	Garage	Indéterminé	
SSP3897621	Blanchisserie	Indéterminé	
SSP3897588	Importateur et distributeur de	En arrêt	
SSP3897587	Importateur et distributeur de	Indéterminé	
SSP3897572	Atelier de matières plastiques	Indéterminé	
SSP3897383	Atelier de travail des métaux	En arrêt	
SSP3897273	Garage	Indéterminé	
SSP3897272	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3897243	Blanchisserie	En arrêt	
SSP3897166	Station-service	En arrêt	
SSP3897001	Imprimerie	Indéterminé	
SSP3896996	Imprimerie	Indéterminé	
SSP3896990	Atelier de travail des métaux	En arrêt	
SSP3896976	Garage	Indéterminé	
SSP3896948	Dépôt de déchets métalliques	En arrêt	
SSP3896946	Atelier de traitement de surface	En arrêt	
SSP3896915	Atelier de traitement de surface	En arrêt	
SSP3896914	Atelier de matières plastiques	En arrêt	
SSP3896897	Dépôt de déchets métalliques	En arrêt	
SSP3896770	Atelier de travail des métaux	En arrêt	
SSP3896769	Fabrique d'équipement mécanique	Indéterminé	
SSP3896768	Atelier de travail des métaux	En arrêt	
SSP3896767	Fabrique de peinture	En arrêt	
SSP3896766	Atelier de matières plastiques	En arrêt	
SSP3896765	Atelier de travail des métaux	Indéterminé	
SSP3896764	Atelier de travail des métaux	En arrêt	
SSP3896763	Blanchisserie	Indéterminé	
SSP3896762	Pressing	Indéterminé	
SSP3896761	Garage	En arrêt	
SSP3896760	Station-service	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3896759	Dépôt de déchets métalliques	Indéterminé	
SSP3896758	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3896354	Station-service	En arrêt	
SSP3896321	Station-service	En arrêt	
SSP3896314	Garage	En arrêt	
SSP3896309	Menuiserie	En arrêt	
SSP3896141	Garage	En arrêt	
SSP3895959	Atelier de traitement de surface	En arrêt	
SSP3895929	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3895840	Fabrique de produits chimiques	Indéterminé	
SSP3895839	Serrurerie	En arrêt	
SSP3895838	Serrurerie	Indéterminé	
SSP3895835	Dépôt de déchets métalliques	En arrêt	
SSP3895553	Industrie photographique	Indéterminé	
SSP3895552	Casse-automobiles	Indéterminé	
SSP3895551	Casse-automobiles	Indéterminé	
SSP3895550	Stockage	Indéterminé	
SSP3895549	Industrie chimique	Indéterminé	
SSP3895548	Stockage	Indéterminé	
SSP3895547	Atelier de récupération des métaux	Indéterminé	
SSP3895546	Stockage	Indéterminé	
SSP3895545	Industrie de la viande	Indéterminé	
SSP3895544	Fonderie	Indéterminé	
SSP3895543	Industrie de la viande	Indéterminé	
SSP3895542	Négoce de bois	Indéterminé	
SSP3895343	Atelier de travail des métaux	En arrêt	
SSP3895339	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3895336	Serrurerie	Indéterminé	
SSP3895335	Serrurerie	Indéterminé	
SSP3895334	Atelier de travail des métaux	Indéterminé	
SSP3895321	Tôlerie	En arrêt	
SSP3895315	Atelier d'orfèvrerie	En arrêt	
SSP3895313	Atelier de traitement de surface	En arrêt	
SSP3895296	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3895294	Garage	Indéterminé	
SSP3895201	Garage	Indéterminé	
SSP3895184	Atelier de traitement de surface	Indéterminé	
SSP3895083	Atelier de travail des métaux	En arrêt	
SSP3894846	Usine à gaz	En arrêt	
SSP3894845	Serrurerie	Indéterminé	
SSP3894844	Atelier d'application de peinture et	En arrêt	
SSP3894843	Atelier d'application de peinture et	En arrêt	
SSP3894842	Atelier de matières plastiques	Indéterminé	
SSP3894841	Industrie textile	Indéterminé	
SSP3894840	Atelier de traitement de surface	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3894839	Blanchisserie	Indéterminé	
SSP3894746	Atelier de traitement de surface	Indéterminé	
SSP3894541	Atelier de traitement de surface	Indéterminé	
SSP3894540	Industrie agro-alimentaire	Indéterminé	
SSP3894539	Atelier de traitement de surface	Indéterminé	
SSP3894538	Dépôt de déchets métalliques	En arrêt	
SSP3894537	Atelier de traitement de surface	En arrêt	
SSP3894536	Caserne de pompiers	Indéterminé	
SSP3894535	Industrie agro-alimentaire	En arrêt	
SSP3894533	Enseignement	Indéterminé	
SSP3894532	Administration	En arrêt	
SSP3894531	Clinique	Indéterminé	
SSP3894530	Atelier de travail des métaux	Indéterminé	
SSP3894464	Atelier de traitement de surface	En arrêt	
SSP3894463	Fabrique de produits chimiques	Indéterminé	
SSP3894450	Atelier de caoutchouc	En arrêt	
SSP631387	AUTOS PIECES DU FORT SARL	En arrêt	
SSP628699	PANI FRANCE	En arrêt	
SSP628605	LA PLATFORME DU BATIMENT	En arrêt	
SSP0004325	CALDEO	En activité	
SSP0000175	SOCIETE D'EXPLOITATION DES	En activité	Récupération, dépôts de ferrailles



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évités toute flamme ou étincelle